

Communiqué de Presse

Paris, 13 décembre 2011

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT MNRA / APCMA :
des relations renforcées et des actions pérennisées,
la création d'un Observatoire de l'EIRL,
et l'édition d'un Guide de la Retraite**

Lors de son assemblée générale du 13 décembre 2011, Alain GRISET, président de l'APCMA (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat) et Robert GOINAUD, président de la MNRA, la Mutuelle des Artisans, ont signé une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 5 ans.

La MNRA et l'APCMA entretiennent depuis 2008, date de signature d'une première convention de partenariat, des relations suivies et fructueuses. Ce nouvel accord formalise les échanges entre les deux structures dans un objectif de promotion et de développement de l'artisanat. Il annonce également la mise en place d'actions communes telles que la création d'un Observatoire de l'EIRL et l'édition d'un Guide de la Retraite des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint.

Des liens renforcés

L'APCMA et la MNRA entretiennent depuis de nombreuses années des relations étroites et efficaces qui trouvent par la signature de la convention de partenariat leur expression formelle :

- la MNRA s'engage à apporter son soutien aux actions nationales pour lesquelles son partenaire la sollicitera et qui ont pour objet la valorisation des métiers de l'artisanat ;
- l'APCMA s'engage à promouvoir l'action de la MNRA en tant que partenaire officiel auprès de ses différents publics et interlocuteurs.

Dans ce cadre, chaque partenaire s'investit dans l'intensification du rapprochement de leurs réseaux propres par l'organisation de temps d'échanges et d'information.

Conclu pour une durée de 5 ans, ce partenariat couvre la période de 2011 à 2015. Le suivi de cette convention est assuré par un comité de pilotage dédié, garant de l'animation opérationnelle du partenariat. Composé de représentants des deux parties prenantes, il se réunira au minimum tous les trimestres.

La création d'un Observatoire de l'EIRL

La MNRA et l'APCMA ont pris la décision de mettre en place un Observatoire sur l'EIRL (Entreprise Individuelle à responsabilité limitée) visant à suivre régulièrement les créations et transformations des entreprises artisanales en EIRL.

Basé sur le thème de la protection inhérent au régime de l'EIRL et cher à la MNRA, cet Observatoire permettra de participer au développement de ce nouveau statut et, plus largement, de contribuer à la création d'entreprises artisanales.



L'édition d'un Guide de la Retraite des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint

Dans le cadre de cette convention, la MNRA s'est engagée à réaliser un Guide de la Retraite des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint.

Cette publication, qui sera à la fois didactique et complète, a pour but de donner au public concerné toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux de la retraite des indépendants et des solutions existantes.

Ce Guide sera proposé en téléchargement gratuit sur le site internet de l'APCMA.

Des actions pérennisées

La MNRA est, depuis 2008, partenaire officiel des manifestations nationales annuelles organisées ou co-organisées par l'APCMA, comme notamment la Semaine Nationale de l'Artisanat et la Semaine Nationale de la Création-Reprise d'entreprises artisanales.

La convention nouvellement conclue pérennise ces engagements et envisage un renforcement de la communication sur la thématique de la protection sociale complémentaire des indépendants, en particulier lors de la Semaine Nationale de la Création-Reprise.

A propos de l'APCMA

L'APCMA fédère et représente les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) au niveau national, européen et international. Etablissements publics représentatifs des intérêts généraux de l'artisanat, l'APCMA et les CMA ont pour mission de service public la promotion et le développement des entreprises artisanales et des métiers de l'artisanat.

Pour ce faire, l'APCMA assure l'animation et le développement d'actions collectives et de services communs au sein des chambres de métiers et de l'artisanat.

Ces actions collectives et services communs ont pour objectif la promotion, la compétitivité, la pérennité et le développement des entreprises artisanales. Ils se concrétisent tout d'abord par la mise en place d'événements générateurs de visibilité à l'échelle nationale et européenne. Ils se concrétisent ensuite par le déploiement d'une offre de services et de formation pour accompagner les artisans de la naissance de leur vocation jusqu'à la transmission de leur entreprise.

Par son influence et son rôle moteur, l'APCMA est un acteur incontournable du monde de l'artisanat et contribue au maintien de l'équilibre des territoires. www.artisanat.fr

A propos de la MNRA

Créée voici 25 ans par les artisans, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France pour la retraite Loi Madelin des indépendants. Avec 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise, à leur conjoint et aux retraités du secteur une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. www.mnra.fr

Contacts Presse MNRA : Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, pbollecker@mnra.fr

Elisabeth MARZAT / Muriel CHRISOSTOME, Relations presse, 01 53 21 12 44, emarzat@mnra.fr / mchrisostome@mnra.fr

Contact Presse APCMA : Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

